

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué en séance ordinaire à la mairie de Pechbonnieu le 22 avril 2014 à 19h30.

Pechbonnieu, le 16 avril 2014

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

ORDRE DU JOUR :

- Budget :
 - ❖ Budget général :
 - Adoption du compte administratif 2013,
 - Adoption du compte de gestion 2013,
 - Affectation du résultat du budget général 2013,
 - Vote des taux de fiscalité 2014,
 - Vote du taux de TEOM 2014,
 - Adoption du budget primitif 2014,
 - Définition de l'attribution de compensation attribuée aux communes,
 - Définition de la dotation de solidarité attribuée aux communes,
 - Définition des éléments du compte 6232 du budget général,
 - Demandes de subventions :
 - *acquisition de mobilier et équipements pour les crèches,*
 - *cycle de conférences sur la parentalité organisé par le centre social.*
 - Définition des tarifs appliqués par la CCCB.
 - ❖ Budgets annexes :
 - Adoption des comptes administratifs et de gestion 2013,
 - Adoption des budgets primitifs 2014.
- Ressources humaines :
 - Création de postes pour avancements de grades.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Pechbonnieu le 22 avril 2014, à 19h30.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Andrée ARSEGUET, Virginie BACCO, Véronique CHENE, Josette COTS, Hveline JACOB, Sylvie LEBRET, Magali MIRTAIN, Sylvie MITSCHLER, Patricia MOYNET, Sonia THERON, Henri AMIGUES, Denis BACOU, J-Claude BONNAND, Pierre BOUË, Patrick CATALA, Loïc COUERE, Dominique FAU, Patrice GERBER, Christian GUSTAVE, J-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Frédéric MARTIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGË, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY, Jean-Gervais SOURZAC.

Etait absente représentée : Mr Patrice SEMPERBONI représenté par Mme Sylvie MITSCHLER.
Virginie BACCO est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

BUDGET

Budget Général :

DELIBERATION N°11 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2013. Sous la présidence de Mr MARIN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget général arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 792 072.94 €	6 306 115.61 €
Recettes	4 179 104.19 €	6 528 456.71 €
Excédent	+ 387 031.25 €	+ 222 341.10 €
Excédent cumulé		+ 222 341.10 €
Déficit cumulé	- 709 319.29 €	

DELIBERATION N°12 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget général de l'exercice 2013. Elle propose au Conseil d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésor Public. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget général 2013 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 792 072.94 €	6 306 115.61 €
Recettes	4 179 104.19 €	6 528 456.71 €
Excédent	+ 387 031.25 €	+ 222 341.10 €
Excédent cumulé		+ 222 341.10 €
Déficit cumulé	- 709 319.29 €	

DELIBERATION N°13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Madame la Présidente propose au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé s'élevant à 222 341,10 € de la façon suivante :

- Section d'Investissement : 222 341,10 €.

Accord du Conseil.

DELIBERATION N°14 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2014

Madame la Présidente propose au Conseil de voter les taux de fiscalité suivants :

Taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2013 : 31.28 %, avec utilisation de la capitalisation de taux de 2011 de 0.25 % et mise en réserve de taux pour 2014 de 0.03 %.

Taux de taxe d'habitation : 10.16 %

Taux de foncier non bâti : 6.06 %

Taux de taxe sur le foncier bâti : 0.00 %

Elle rappelle que les principales ressources fiscales de la CCCB en 2014 sont composées des produits de cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), du produit transféré des taxes d'habitation et de foncier non bâti, d'allocations compensatrices et du produit de taxe additionnelle sur le foncier non bâti, desquels il faut retrancher un prélèvement au profit du fonds de garantie individuelle de ressources (GIR,) inscrit en dépenses.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 : VOTE DES TAUX DE TEOM 2014

En fonction des prévisions budgétaires calculées par le SITROM et des bases prévisionnelles déclarées par l'administration fiscale, Madame la Présidente propose au conseil de voter un taux de

TEOM à 13.20% pour les communes de Castelmaurou, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac-Tolosan, St-Geniès Bellevue et St-Loup-Cammas.

De plus, il convient également de procéder au vote de TEOM pour la commune de Labastide St-Sernin, au vu des orientations budgétaires présentées par le SIVOM du Girou. La participation demandée par le syndicat étant en augmentation pour 2014, le taux de TEOM l'est également : 13.20 %.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°16 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions de préparation du budget général primitif, ainsi que les perspectives de développement de la communauté de communes.

Elle détaille les dépenses et recettes prévues en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire adopte le budget général primitif 2014 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 295 311.83 €	8 009 949.55 €
Recettes	1 295 311.83 €	8 009 949.55 €

DELIBERATION N°17 : DEFINITION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION REVERSEE AUX COMMUNES

Madame la Présidente informe le Conseil que l'attribution de compensation correspond au reversement de la somme des produits de fiscalité professionnelle que percevait une commune l'année précédant son entrée en intercommunalité.

En raison de l'arrivée de Rouffiac-Tolosan à la CCCB, l'attribution de compensation a été revalorisée et se décompose comme suit pour chaque commune :

Castelmaurou : 410 112.00 €,

Labastide St-Sernin : 238 878.00 €,

Montberon : 151 330,00 €,

Pechbonnieu : 421 711,00 €,

Rouffiac-Tolosan : 953 025.00 €,

St-Geniès-Bellevue : 37 879,00 €,

St-Loup-Cammas : 103 725,00 €.

DELIBERATION N°18 : DEFINITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE ATTRIBUEE AUX COMMUNES

Madame la Présidente informe le Conseil qu'il s'agit de la dotation attribuée par la communauté de communes à chaque commune membre, et définie en fonction des critères suivants :

- population : 30%
- potentiel fiscal par habitant : 30%
- importance des charges des communes membres :
 - logements sociaux : 15%,
 - revenus : 25%.

Avec l'arrivée de Rouffiac, et afin de mettre à jour les données communales en corrélation avec les différents critères, le montant alloué à chaque commune a été modifié.

Pour 2014, la dotation est donc pour chaque commune :

Castelmaurou : 22 162.00 €,

Labastide : 16 101.00 €,

Montberon : 17 973.00 €,

Pechbonnieu : 31 601.00 €,

Rouffiac-Tolosan : 8 826.00 €,

St-Geniès-Bellevue : 15 938.00 €,

St-Loup-Cammas : 13 948.00 €.

DELIBERATION N°19 : DEFINITION DES ELEMENTS DU COMPTE 6232

Madame la Présidente informe le Conseil que, suite à une demande du comptable de la collectivité, il convient de préciser les éléments se rapportant au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – du budget général 2014.

Le Conseil Communautaire précise que le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – du budget général est uniquement composé de fleurs.

DELIBERATION N°20 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER ET EQUIPEMENTS POUR LES CRECHES

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les différents projets de travaux et d'acquisition de matériel et mobilier pour les quatre crèches de la CCCB : acquisition de divers mobiliers et équipements de puériculture, aménagements divers.

Le coût total de ces équipements s'élève à 26 771.34 € HT (32 125.61 € TTC).

Elle propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la CAF.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°21 : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET D'ACTIONS SUR LA PARENTALITE ORGANISE PAR LE CENTRE SOCIAL

Madame la Présidente expose à l'Assemblée le projet porté par le centre social sur le thème de la parentalité, avec l'organisation d'un cycle de conférences sur la petite enfance : prendre le temps avec l'enfant, les enjeux de l'école maternelle et la bienveillance.

Le coût total de ces actions s'élève à 9 764 € TTC.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de la CAF qui est susceptible d'accompagner financièrement ce type de projet.

Claude MARIN souhaite que puisse être demandée aux services de l'ATD une analyse financière de la CCCB et quelles sont les perspectives financières de la CCCB sur les 4 à 5 années à venir.

Madame la Présidente répond que la CCCB sollicitera l'ATD pour cette étude, mais il faut au préalable que les élus aient une vision sur les futurs projets qu'ils souhaitent réaliser.

Budgets Annexes

□ BUDGET ANNEXE ZA LE GRAND

DELIBERATION N°22 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget annexe ZA le Grand 2013. Elle informe que ce compte administratif correspond au compte de gestion fourni par le Trésor Public.

Sous la présidence de Mr MARIN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil adopte le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget annexe ZA le Grand arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00 €	44.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Déficit		- 44.00 €
Excédent cumulé		28 191.97 €
Déficit cumulé	-11 853.79 €	

DELIBERATION N°23 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe ZA le Grand 2014 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 853.79 €	28 191.97 €
Recettes	11 853.79 €	28 191.97 €

□ **BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE OU COMMERCIALE**

DELIBERATION N°24 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013

Le budget annexe Zone Artisanale ou Commerciale n'a pas connu de début d'exécution en 2013. Son résultat est donc nul.

DELIBERATION N°25 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe Zone Artisanale ou Commerciale 2014 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	850 000.00 €	850 000.00 €
Recettes	850 000.00 €	850 000.00 €

DELIBERATION N°27 : ADOPTION DE TARIFS

Madame la Présidente informe le Conseil qu'il convient de fixer les tarifs des droits d'entrée aux manifestations organisées par la Communauté de communes, les tarifs des consommations et collations qui sont vendues lors de ces manifestations, ainsi que le tarif des adhésions et des ateliers du centre social.

Elle propose de fixer ces tarifs comme suit :

- manifestations : entre 3 € et 30 €,
- consommations et collations : entre 0,50 € et 10 €,
- adhésions au centre social : entre 5 € et 15 €,
- ateliers du centre social : entre 3 € et 15 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°26 : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Madame la Présidente informe le conseil que plusieurs agents titulaires de la communauté de communes ont formulé des demandes d'avancements de grades et peuvent prétendre passer aux grades supérieurs.

Madame la Présidente précise que l'étude financière sur ces modifications statutaires a été réalisée et intégrée à la préparation du budget 2014.

Madame la Présidente propose donc de créer les postes suivants, à temps complet :

- 1 Educatrice Principale de Jeunes Enfants,
- 1 Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} classe

Accord du Conseil à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation des membres des groupes de travail de la CCCB
(cf fichier excel joint).

La séance est levée à 21h30.